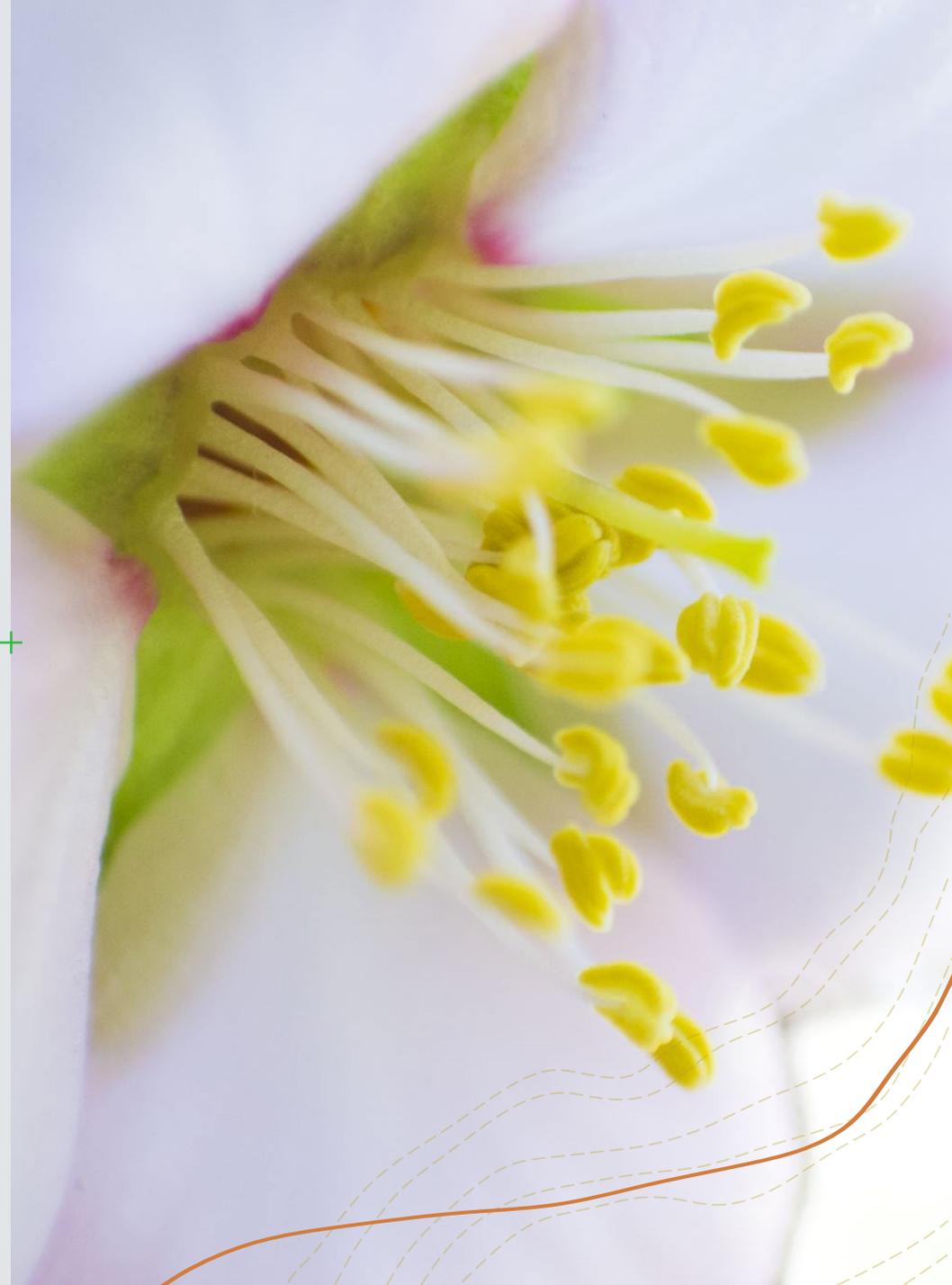


Les jeunes double- lois, mieux comprendre, mieux intervenir

Conférence sur demande pour l'organisme
'Dans la rue'

10 avril 2024

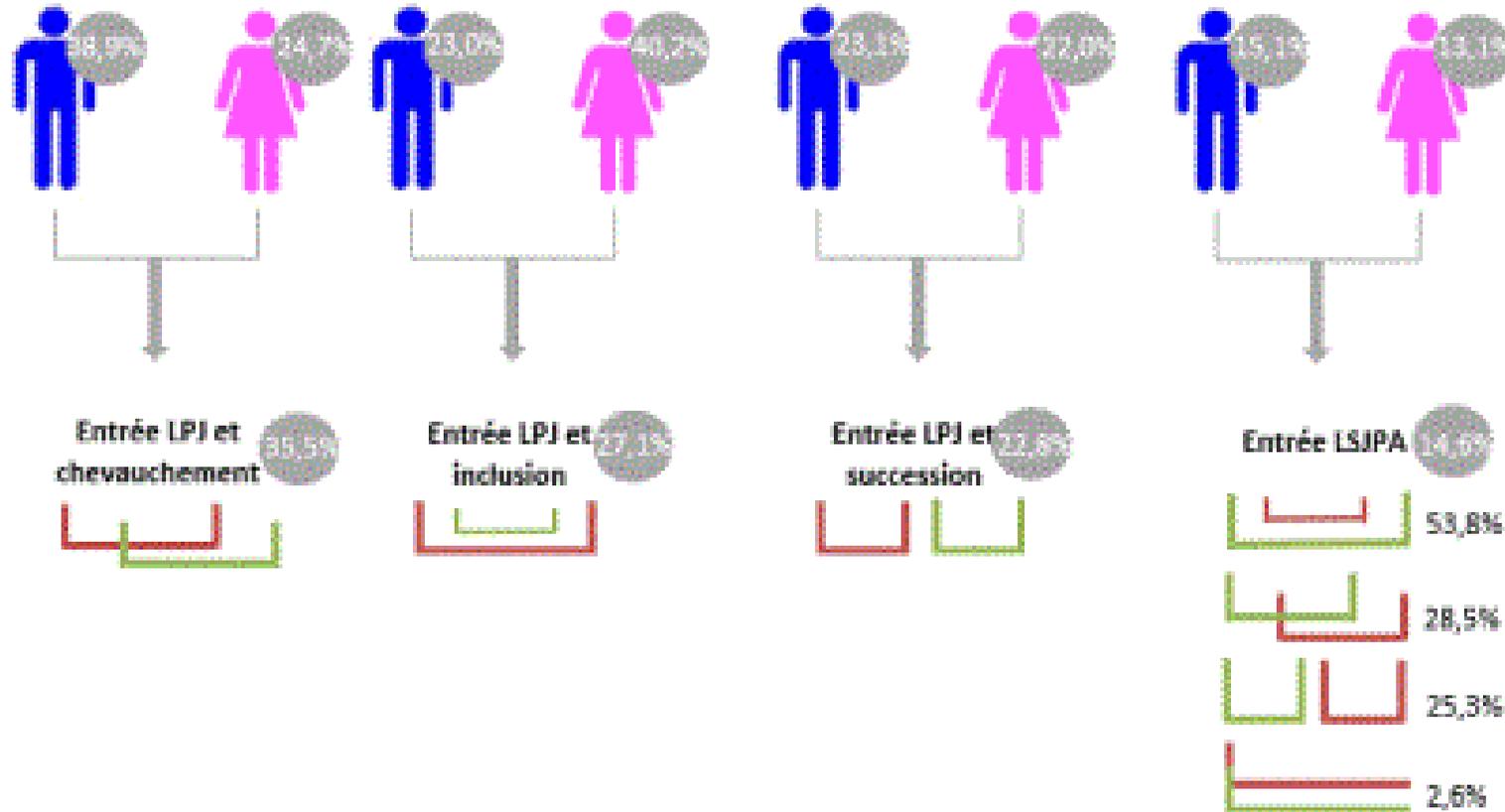
ISABELLE F.-DUFOUR

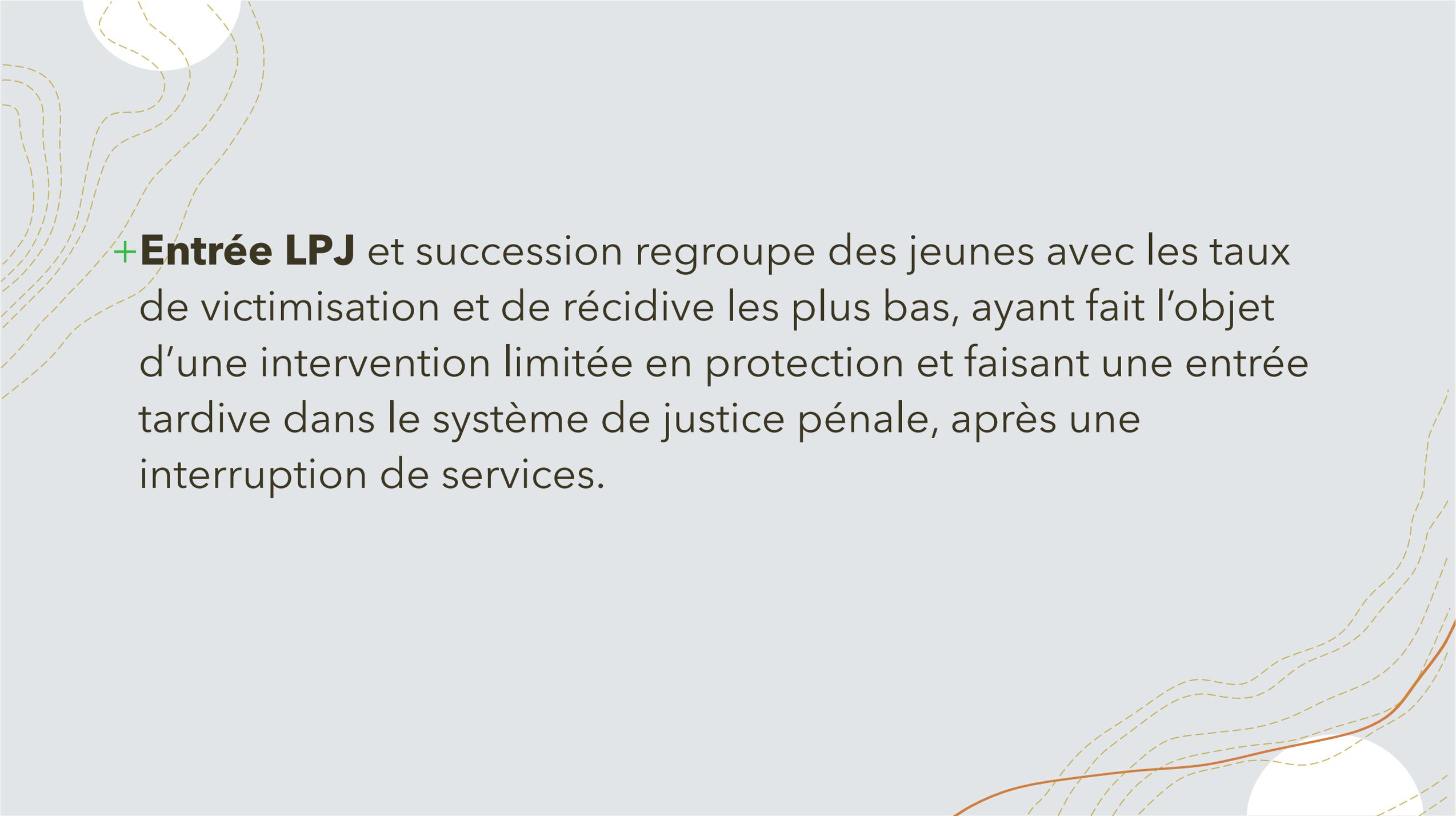


Qui sont les jeunes double lois

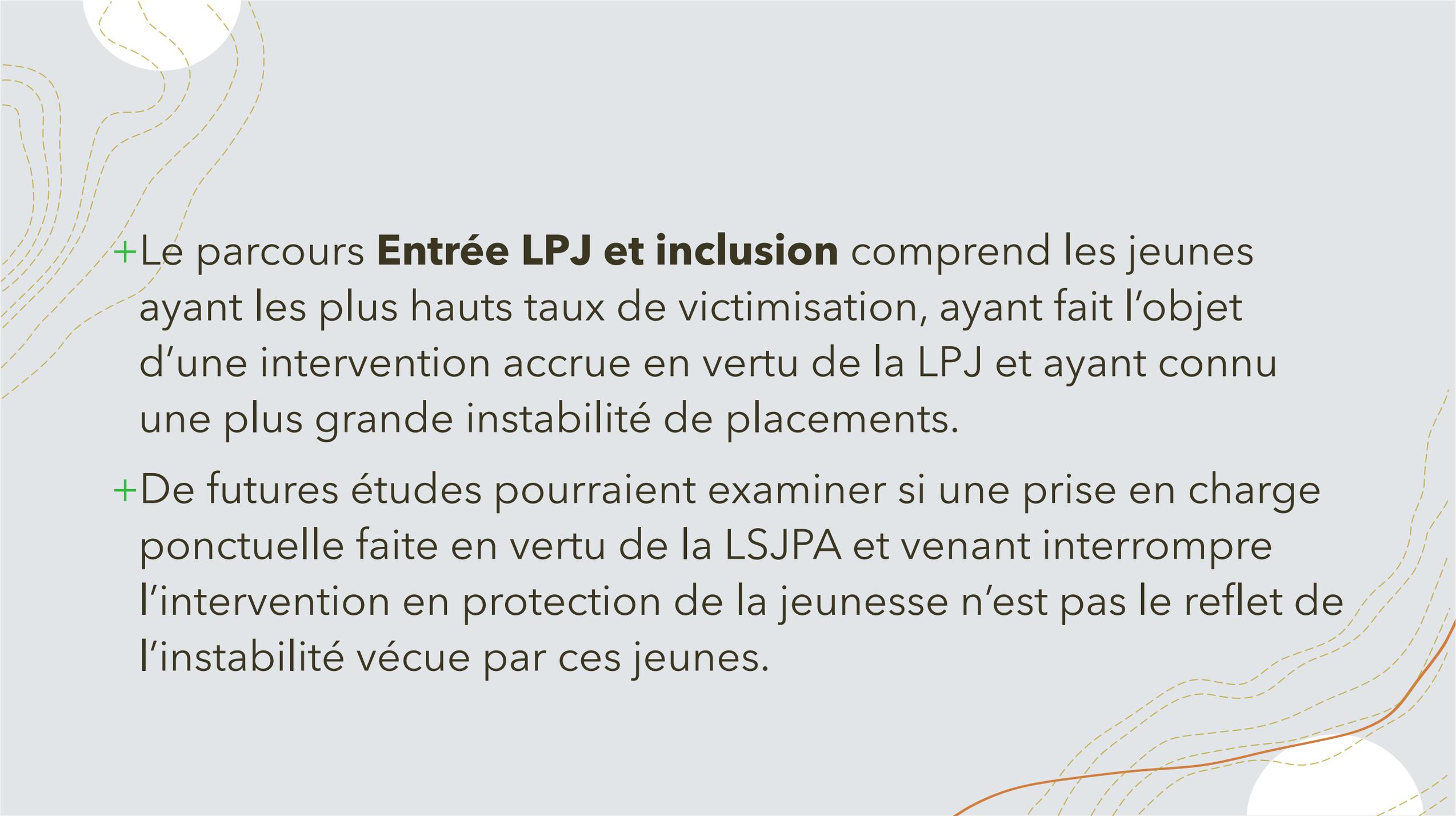
(Payet, V.-Daigneault et Lafortune, 2019; citations directes)

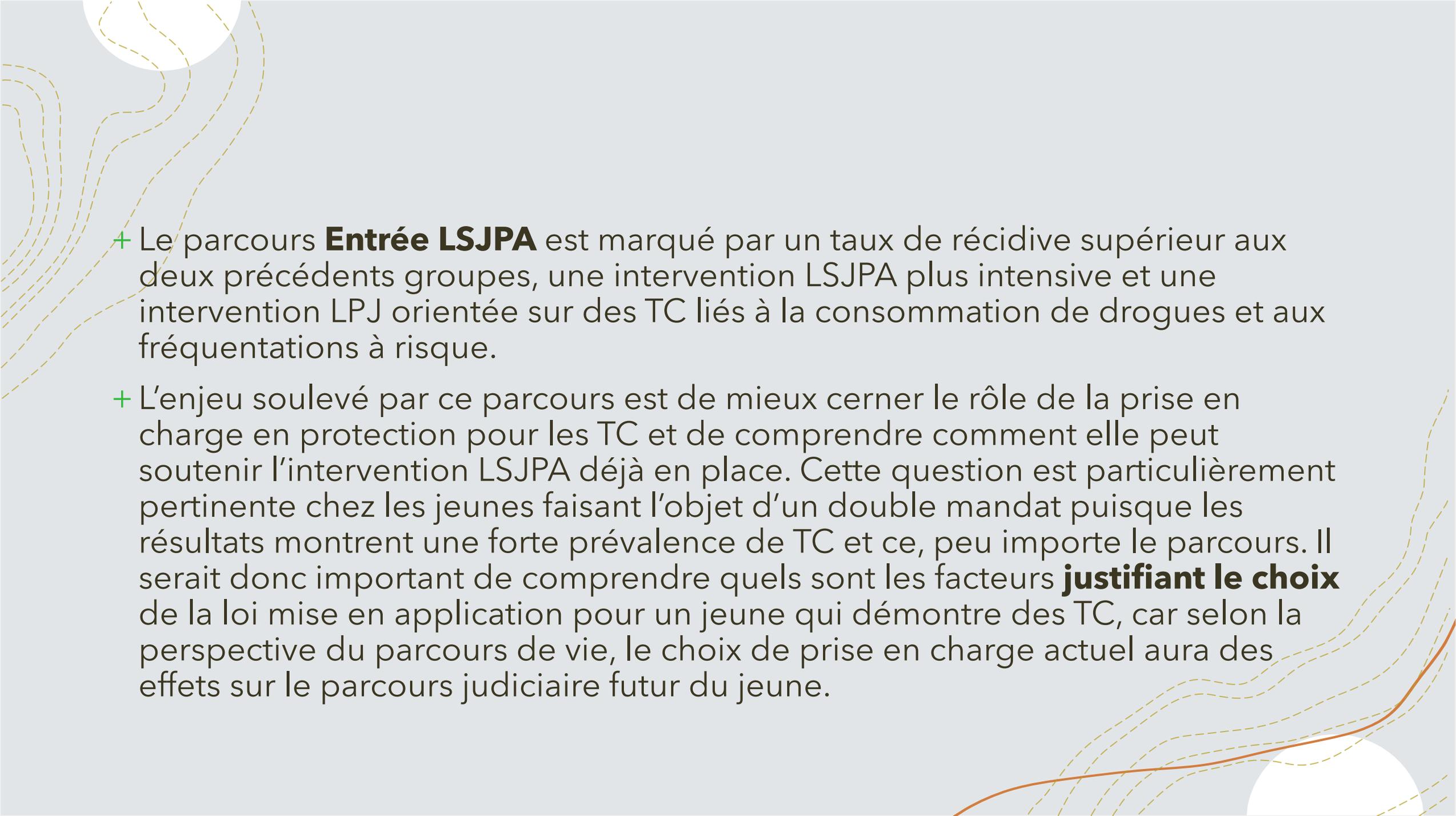
trajectoires de services.

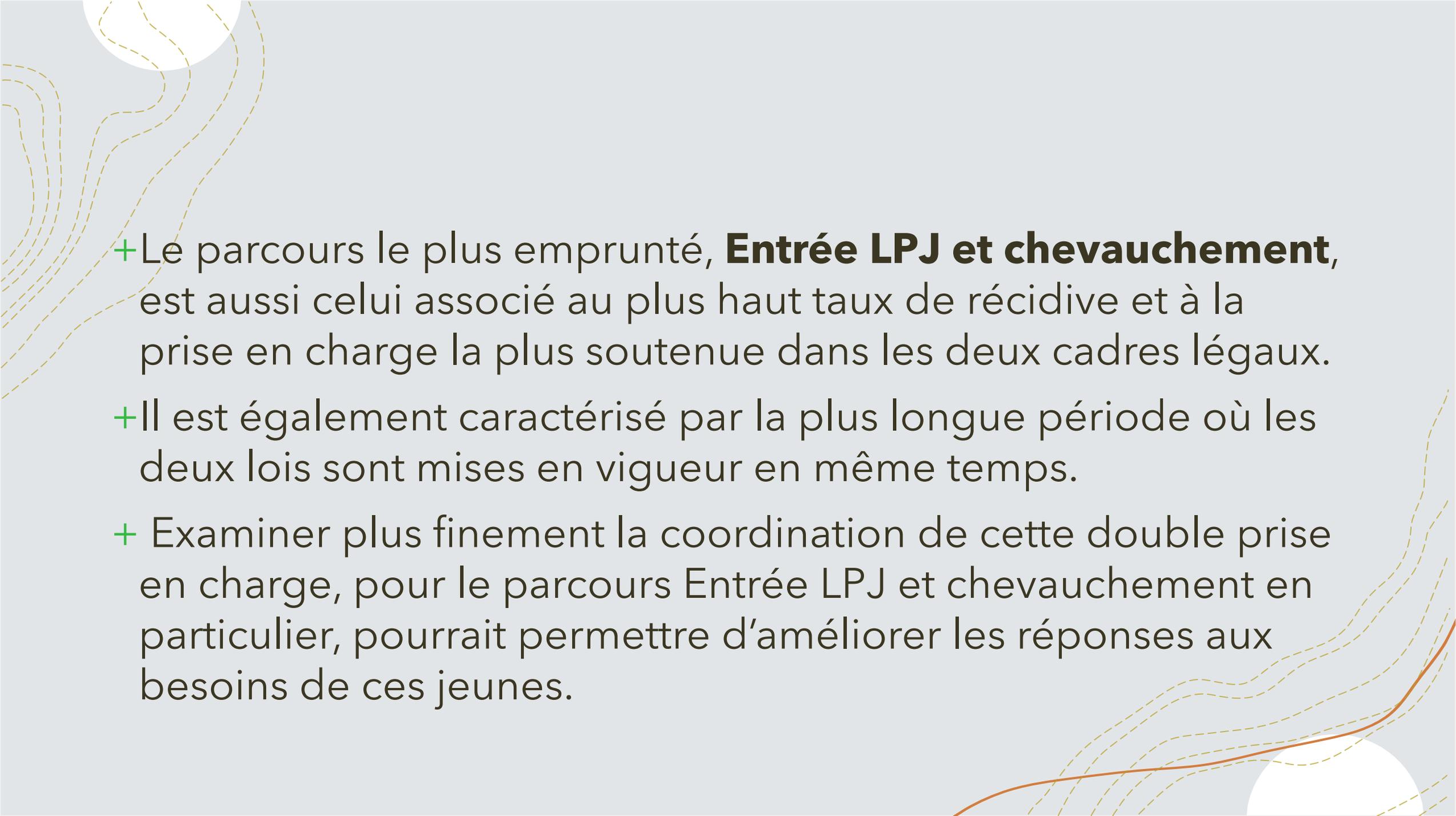




+ **Entrée LPJ** et succession regroupe des jeunes avec les taux de victimisation et de récidive les plus bas, ayant fait l'objet d'une intervention limitée en protection et faisant une entrée tardive dans le système de justice pénale, après une interruption de services.

- 
- + Le parcours **Entrée LPJ et inclusion** comprend les jeunes ayant les plus hauts taux de victimisation, ayant fait l'objet d'une intervention accrue en vertu de la LPJ et ayant connu une plus grande instabilité de placements.
 - + De futures études pourraient examiner si une prise en charge ponctuelle faite en vertu de la LSJPA et venant interrompre l'intervention en protection de la jeunesse n'est pas le reflet de l'instabilité vécue par ces jeunes.

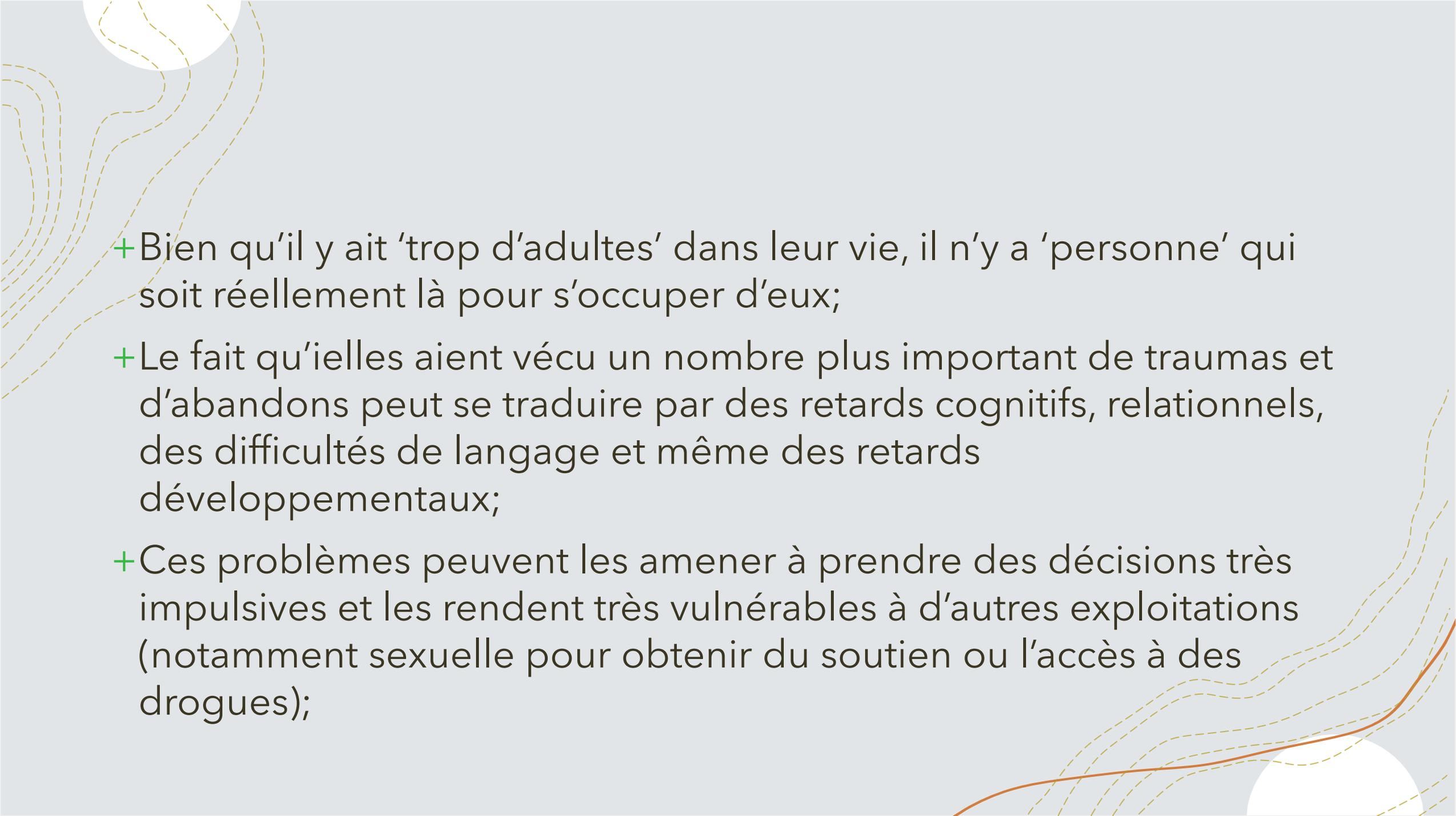
- 
- + Le parcours **Entrée LSJPA** est marqué par un taux de récidive supérieur aux deux précédents groupes, une intervention LSJPA plus intensive et une intervention LPJ orientée sur des TC liés à la consommation de drogues et aux fréquentations à risque.
 - + L'enjeu soulevé par ce parcours est de mieux cerner le rôle de la prise en charge en protection pour les TC et de comprendre comment elle peut soutenir l'intervention LSJPA déjà en place. Cette question est particulièrement pertinente chez les jeunes faisant l'objet d'un double mandat puisque les résultats montrent une forte prévalence de TC et ce, peu importe le parcours. Il serait donc important de comprendre quels sont les facteurs **justifiant le choix** de la loi mise en application pour un jeune qui démontre des TC, car selon la perspective du parcours de vie, le choix de prise en charge actuel aura des effets sur le parcours judiciaire futur du jeune.

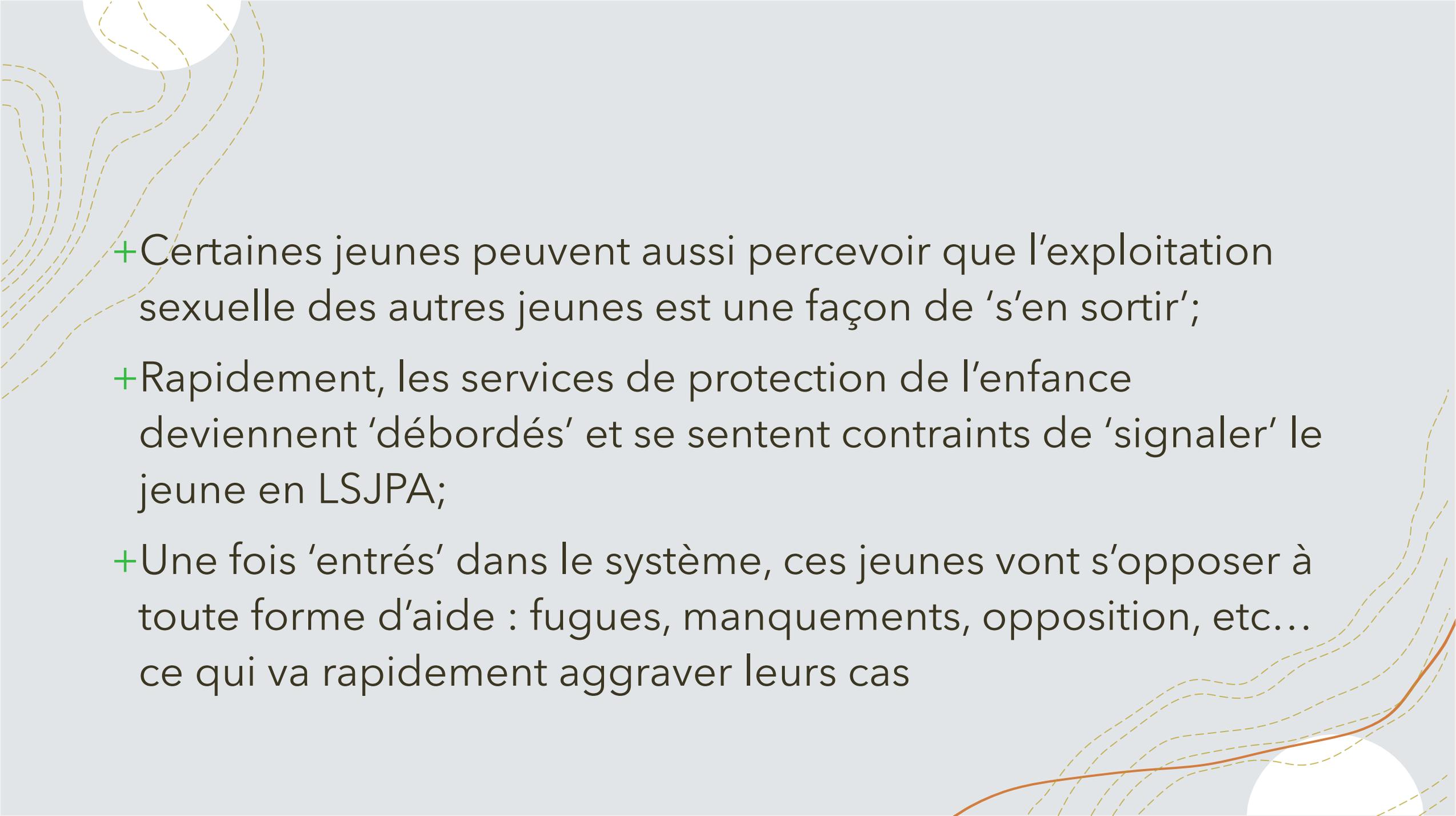
- 
- + Le parcours le plus emprunté, **Entrée LPJ et chevauchement**, est aussi celui associé au plus haut taux de récurrence et à la prise en charge la plus soutenue dans les deux cadres légaux.
 - + Il est également caractérisé par la plus longue période où les deux lois sont mises en vigueur en même temps.
 - + Examiner plus finement la coordination de cette double prise en charge, pour le parcours Entrée LPJ et chevauchement en particulier, pourrait permettre d'améliorer les réponses aux besoins de ces jeunes.

Caractéristiques des jeunes double-lois

(Rosemary Shennan, 2019)

- + Proviennent de familles très appauvries
- + Les parents ont souvent été eux-mêmes des 'enfants de la DPJ': problèmes de judiciarisation, de santé mentale
- + Les enfants sont souvent victimes d'abus sexuels, physiques ou psychologiques qui entraînent le placement en milieu substitut;
- + Leurs structures familiales sont plus complexes (ex. parents qui 'disparaissent' pendant un temps ou qui vivent de très nombreuses recompositions familiales)

- 
- + Bien qu'il y ait 'trop d'adultes' dans leur vie, il n'y a 'personne' qui soit réellement là pour s'occuper d'eux;
 - + Le fait qu'elles aient vécu un nombre plus important de traumatismes et d'abandons peut se traduire par des retards cognitifs, relationnels, des difficultés de langage et même des retards développementaux;
 - + Ces problèmes peuvent les amener à prendre des décisions très impulsives et les rendent très vulnérables à d'autres exploitations (notamment sexuelle pour obtenir du soutien ou l'accès à des drogues);

- 
- + Certaines jeunes peuvent aussi percevoir que l'exploitation sexuelle des autres jeunes est une façon de 's'en sortir';
 - + Rapidement, les services de protection de l'enfance deviennent 'débordés' et se sentent contraints de 'signaler' le jeune en LSJPA;
 - + Une fois 'entrés' dans le système, ces jeunes vont s'opposer à toute forme d'aide : fugues, manquements, opposition, etc... ce qui va rapidement aggraver leurs cas

LA CIBLE PRINCIPALE D'INTERVENTION: L'ÉDUCATION

- + Les jeunes qui maltraités sont à plus haut risque d'absentéisme, de doubler des cours, d'avoir des problèmes de comportements à l'école ou de se retrouver dans une classe 'spéciale'
- + S'ajoute à cette liste, les troubles de santé mentale, la présence d'acting out ou l'abandon scolaire pour ceux qui sont aussi 'double-lois'

Effet cumulatif des traumas

- + Les jeunes qui ont été exposés à de la négligence, de l'abandon ou toute forme d'abus (verbal, physique, sexuel) ont des difficultés académiques importantes;
- + Les jeunes qui ont vécu des traumas développent une méfiance et une agressivité envers toute forme d'autorité exercée par un adulte, incluant envers les professeur.es et la direction scolaire;
- + Ces traumas causent aussi une détérioration de leur santé mentale et augmentent le risque de consommation de substance → ce qui nuit aussi à leur rendement scolaire
- + Les traumas de 'retrait' de la famille d'origine + le retrait de la 'société' = nouveaux traumas;

LE PROBLÈME DE LA SCOLARISATION

- + La sous-scolarisation de ces jeunes est vue comme étant LE VECTEUR vers la prison
- + À l'inverse, garder les jeunes à l'école permet d'être dans un environnement sécuritaire pour développer leurs connaissances académiques, mais aussi à s'y faire des ami.es et à exercer des habiletés de résolution de problème

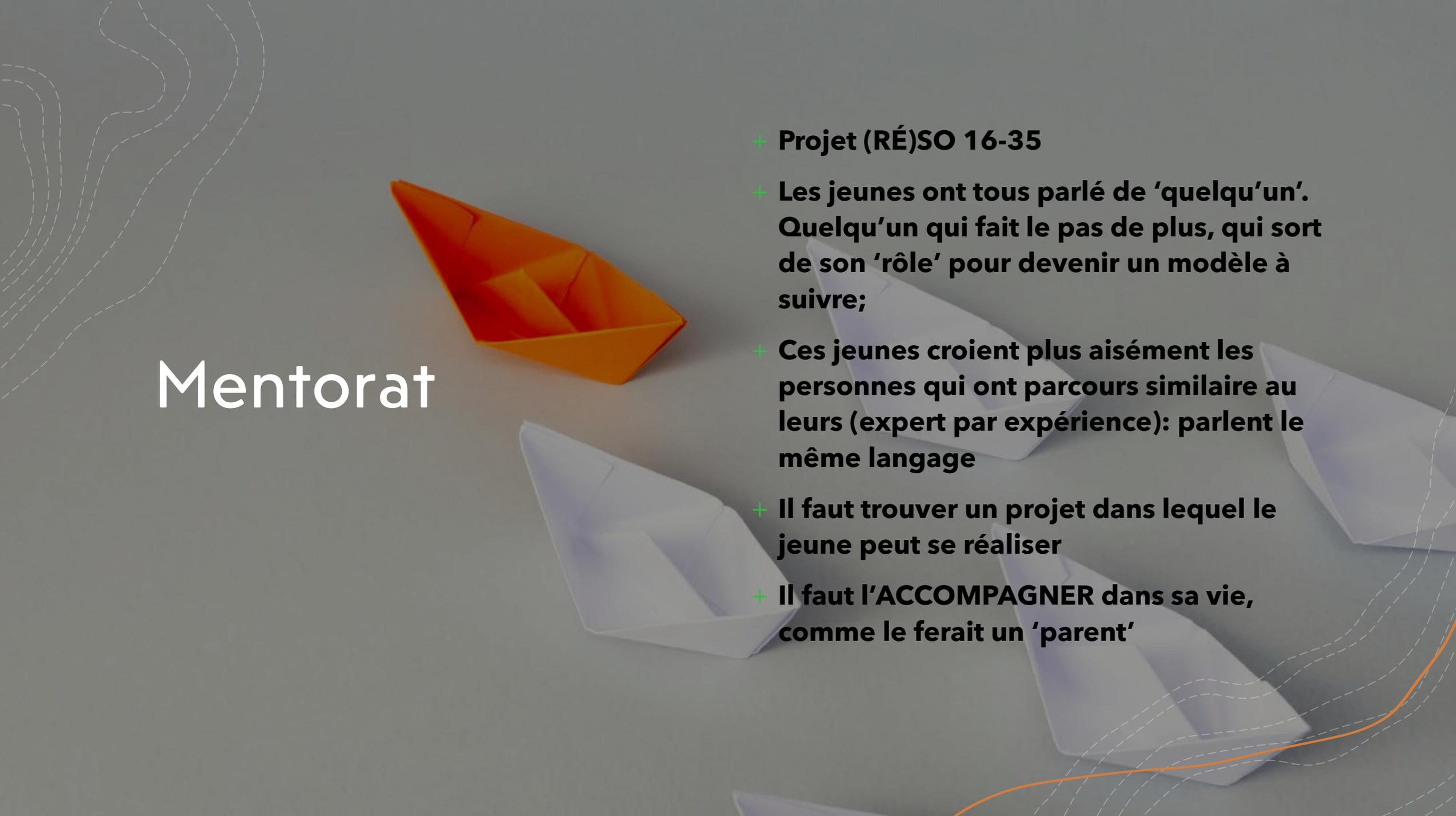
POUR Y ARRIVER

- + Il faut former les directions d'école et les professeur.es aux effets du trauma;
- + Il faut éviter de recourir à des pratiques d'exclusions et d'expulsions qui exacerbent les problèmes des jeunes;
- + Il faut aussi éviter le recours excessif à la police (l'école étant souvent le 'signaleur') et chercher des solutions alternatives;
- + Ça prend aussi un 'agent de liaison' entre l'école et les autres intervenants (DPJ, LSJPA) dont le travail est de s'assurer de la continuité de la formation en cas de déplacement du jeune (ex. nouvelle famille d'accueil, placement), etc.

Résultats

- + Baisse importante de la délinquance;
- + Augmentation de la rétention scolaire;
- + Obtention du diplôme = meilleur avenir...

Mentorat



- + **Projet (RÉ)SO 16-35**
- + **Les jeunes ont tous parlé de 'quelqu'un'. Quelqu'un qui fait le pas de plus, qui sort de son 'rôle' pour devenir un modèle à suivre;**
- + **Ces jeunes croient plus aisément les personnes qui ont parcours similaire au leurs (expert par expérience): parlent le même langage**
- + **Il faut trouver un projet dans lequel le jeune peut se réaliser**
- + **Il faut l'ACCOMPAGNER dans sa vie, comme le ferait un 'parent'**